



PROCES-VERBAL Réunion du Conseil Municipal du 09 mars 2021 à 17 h

L'an deux mille vingt et un et le neuf mars à 17 heures, le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur ARNAUD Dominique, le Maire.

Date de convocation : 02/03/2021

Nombre de membres en exercice : 7

Présents : Mmes BLAYN Suzanne, GIRY Thérèse et SERRE Jeannine
MM. ARNAUD Dominique, BLAYN Julien, GIRY Ulysse et SERRE Jérôme
Lesquels forment la totalité des membres en exercice.

Secrétaire de séance : M. SERRE Jérôme

Approbation à l'unanimité du procès-verbal de la séance du 9 février 2021, après lecture.

1 - Travaux d'aménagement du point d'apport volontaire / Demande de subvention au Conseil Départemental de la Drôme (Délibération n°2021-02-01) :

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que la Communauté de Communes Dieulefit-Bourdeaux a installé un point d'apport volontaire le long de la Route Départementale 9.

Cet emplacement a besoin d'être aménagé pour la sécurité et le confort des usagers. Il est prévu de remettre en forme la surface avec un revêtement terre/pierre et de traiter les deux accès avec du revêtement en enrobé à chaud.

Le Conseil municipal, après avoir entendu les explications du maire et en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- APPROUVE le projet d'aménagement du point d'apport volontaire ;
- VALIDE le devis de l'entreprise SO.RO.DI de Cléon d'Audran (Drôme) s'élevant à 11 792 € H.T., soit 14 150,40 € T.T.C. ;
- SOLLICITE auprès du Conseil Départemental de la Drôme la subvention la plus élevée possible ;
- AUTORISE le Maire à engager toute démarche et à signer tout document afférant à cette délibération.

2 - Marquage au sol d'une place de stationnement pour Personne à Mobilité Réduite / Demande de subvention au Département de la Drôme au titre des amendes de police (Délibération n°2021-02-02) :

Le Maire expose au Conseil Municipal que le marquage au sol de l'emplacement de stationnement réservé aux personnes à mobilité réduite, situé place Pontillac, n'est plus suffisamment visible.

Cet emplacement a besoin d'être repeint pour garantir sa disponibilité aux usagers prioritaires.

Le Conseil municipal, après avoir entendu les explications du Maire et en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- APPROUVE le projet de marquage au sol d'un emplacement de stationnement pour P.M.R. ;
- VALIDE le devis de l'entreprise SO.RO.DI de Cléon d'Audran (Drôme) dont le montant est estimé à 380 € H.T., soit 456 € T.T.C. ;
- SOLLICITE auprès du Conseil Départemental de la Drôme une subvention dans le cadre du règlement des amendes de Police ;
- AUTORISE le Maire à engager toute démarche et à signer tout document afférent à cette délibération.

Fin de la séance : 18 h

Nom et prénoms	Signature ou cause d'empêchement
ARNAUD Dominique	
GIRY Ulysse	
BLAYN Julien	
BLAYN Suzanne	
GIRY Thérèse	
SERRE Jeannine	
SERRE Jérôme	